

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice.....	33
présents	28
présents par procuration.....	5
absent excusé	0

OBJET

Politique de la Ville – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2018/2022 – Approbation d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 16 novembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mmes Bonneau, Bitterli, MM. Verna, Bamier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol De Cunha, M. Pilet, Mme Ozlel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mme Baas, Mme Thierry, M. Desrivieres.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Strehaieno, Mme Dulas à M. Pelerin, Mme Gulloux à M. Naudet, Mme Egrot à Mme Fayol De Cunha, Mme Bérot à Mme Baas.

SECRETARE : M. Naudet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181122-DEL2018112214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2018
Affichage : 26/11/2018

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Soisy-sous-Montmorency développe, depuis de nombreuses années, des actions d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés.

Ces actions sont inscrites dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) et mises en œuvre dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Noyer-Crapaud et le quartier des Noël's au titre du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020.

Cette action d'accompagnement à la scolarité, est conduite sur ces 2 quartiers, par les 2 centres sociaux municipaux Les Campanules et Les Noël's, dans le cadre de leurs projets sociaux.

Elle est dispensée en dehors du temps scolaire, et est axée sur les objectifs suivants :

- ✓ aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs ; redonner un sens à leur scolarité, renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité à réussir,
- ✓ élargir leurs centres d'intérêt et valoriser leurs acquis, encourager le goût de la lecture et des activités culturelles et scientifiques, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir,
- ✓ accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Cet accompagnement à la scolarité, réalisé en lien avec les établissements scolaires des 2 quartiers et les familles, est proposé par les structures de proximité, du lundi au vendredi, de 16h30 à 19h, en direction des élèves du 1^{er} degré (CP au CM2) et du 2nd degré (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise qui a inscrit ce dispositif parmi les leviers de sa politique sociale en matière de soutien à la parentalité, participe au financement de cet accompagnement par la signature d'une convention d'objectifs et de financement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et à autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

.../...

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,

CONSIDERANT que les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sont mis en place pour offrir aux enfants et aux adolescents issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 12 novembre 2018,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 15 novembre 2018,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2018/2022 relative à la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) sur les quartiers du Noyer Crapaud et des Noëlés,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que la charte de la laïcité annexée à cette convention et tout document relatif au suivi et à l'animation de cette convention.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le 26 NOV. 2018